

**Conseil d'administration réuni en formation plénière
Séance du 6 novembre 2020**

Délibération CA-2020-56

Approuvant le mandat accordé au président dans l'accomplissement de tout acte juridique pour la vente d'un bien sis à VEZELAY

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en conseil d'administration du 16 octobre 2020 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du 7 septembre 2018 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil ;

Considérant que la propriété de Vézelay, où vécut et mourut Romain Rolland, a fait l'objet d'une donation de sa veuve à l'université de Paris le 9 décembre 1953 ;

Considérant que la chancellerie des universités de Paris est entrée en jouissance du bien, au nom de l'indivision des 13 universités, à sa mort le 27 avril 1985. L'ensemble immobilier est composé de deux parties distinctes, séparées par un chemin communal ;

Considérant que le coût des travaux de mise aux normes étant évalué à 699 252 € HT, les revenus du legs ne permettent plus d'entretenir et d'exploiter le site ;

Considérant que faute de projet pour ce lieu, le conseil d'administration de la chancellerie a décidé, lors de sa séance du 15 octobre 2013, de le vendre ;

Considérant que le 18 novembre 2016, le conseil d'administration de la chancellerie a autorisé la vente à la condition que le fruit soit destiné à la création d'une bourse Romain Rolland ;

Considérant que le 3 juin 2020, l'agence immobilière en charge de la vente du bien, a adressé à la chancellerie l'offre d'achat à hauteur de 301 886, 79 € ;

Considérant qu'afin de pouvoir finaliser la vente, un mandat doit être accordé au président dans l'accomplissement de tout acte juridique pour la vente d'un bien sis à VEZELAY.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), réuni le 6 novembre 2020 en formation plénière, à l'unanimité des 27 membres présents ou représentés ;

ARTICLE UNIQUE : Approuve le mandat accordé au président dans l'accomplissement de tout acte juridique pour la vente d'un bien sis à VEZELAY.

Fait à Créteil, le 6 novembre 2020

Le Vice-Président du Conseil
d'administration

Amílcar BERNARDINO

Le Président de l'Université

Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur de l'Académie de Créteil.